

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**07 Aout 2020**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Lemoine.

Date de convocation : 31 juillet 2020

**PRESENTS :** ALBY CHRISTIAN, D'HAYER JOEL, , LEFEVRE PASCAL, LE GOUELLEC CATHRINE, LEMOINE ALEXANDRE, MONDER EL BAHRI, MARY BRIGITTE, MAZUREK LAURA, PACHOT FREDERIC, PARENT-DEFER ELISABETH, PIETRUSZKA SANDRA, QUESNEY FRANÇOIS, SAUGET CAROLINE

**POUVOIRS :** DRAPIER JEAN-FRANÇOIS A ALEXANDRE LEMOINE

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

**Absents excusés :** Amandine Ricouard

**Lecture de l'ordre du jour :**

- Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- M. le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour « Groupement de commande auprès de l'USEDA pour la fourniture d'énergies. 14 POUR accepté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Mme Sauget Caroline a été désignée comme secrétaire de séance ce qu'elle a accepté.

En vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, la commune a procédé à nouveau, à la désignation des délégués du conseil et de leurs suppléants compte tenu de l'annulation par le tribunal administratif d'Amiens de leurs élections du 10 juillet 2020 pour défaut de parité.

La délibération n° 20 du 10/07/2020 est retirée.

Délégués titulaires : Pascal LEFEVRE, Caroline SAUGET, Jean-François DRAPIER

Délégués suppléants : Laura MAZUREK, Alexandre LEMOINE, Elisabeth PARENT-DEFER

14 POUR

\*\*\*\*\*

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

**Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Le coordonnateur du groupement est l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne)

La Commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- D'autoriser le Maire/Président ou son représentant à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- S'engage à verser au coordonnateur la somme de **0.15€/ Par habitant.**

14 POUR

Questions diverses :

Un nettoyage des sources a été effectué ce qui permet une amélioration du débit d'eau.

M. le maire et certains conseillers ont rencontré M. Corbier responsable du service urbanisme de CARCT concernant le projet des 27 pavillons à construire au niveau de l'ancienne scierie Davesne, déposé par la société CLESENCE.

Mécontentement général de la population par rapport à la collecte des déchets (tarifs et refus d'enlèvement des bacs si le couvercle est ouvert de plus de 5 cm)

Même si le passage a été planifié le lendemain, il s'avère que la plupart des poubelles étaient rentrées par les administrés.

A 20h15 l'ordre du jour est épuisé.

Fait à Viels-Maisons,  
Le 10 Aout 2020

Le Maire,  
Alexandre Lemoine

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire

E. SAUGET  
